

Est-ce que l'école publique a vocation à amener les élèves vers des manifestations à caractère religieux ?

Traditionnellement le mardi de la Pentecôte était un jour férié, généralement intégré dans la semaine de congé scolaire. Cette année, la journée en question se situant en dehors de la semaine de congé scolaire, le gouvernement a décidé d'en faire un jour de classe et suite aux vives réactions des milieux cléricaux et autres, une journée du patrimoine culturel dans les écoles luxembourgeoises a été introduite par le Ministre de l'Education nationale. Cette journée a été présentée de la façon suivante au Courrier de l'Education Nationale de septembre 2018 :

« La Journée du patrimoine culturel aura lieu chaque année, en principe entre le 1^{er} et le 14 juillet. La date exacte sera fixée par le ministère en concertation avec les directions des lycées. Les années où le mardi de Pentecôte, jour de la Procession dansante à Echternach, tombe en dehors des vacances scolaires, la Journée du patrimoine culturel aura d'office lieu le mardi en question. Ce mardi de Pentecôte ne sera donc pas un jour férié scolaire, mais une journée dédiée au patrimoine culturel luxembourgeois. Ce sera notamment le cas en 2019 »

Ainsi donc une Journée du patrimoine culturel s'impose aux écoles. À première vue, on ne pourrait y voir aucun mal en cette période de fin d'année scolaire où de nombreuses classes organisent de toute façon des excursions vers différents sites du patrimoine culturel, sauf que la date de la Journée en question est d'office fixée par le Ministère et qu'elle est fixée au jour de la Procession dansante les années où celui-ci tombe en dehors des congés scolaires. N'est-ce pas là une invitation plus ou moins directe aux écoles d'organiser leurs excursions scolaires en participant à la Procession dansante ? De cette façon les organisateurs de ladite procession ne pourront certainement pas se plaindre d'un manque d'affluence, malgré la suppression du jour férié.

Or, peut-on accepter ce retour vers la participation des écoles aux manifestations à caractère religieux ? Après la suppression des messes de début et de fin d'année scolaire, le remplacement des cours de religion par les cours de vie et société, afin de respecter les convictions philosophiques et religieuses de tous les élèves dans une société s'étant émancipée de l'église et de surcroît multiculturelle, n'y a-t-il pas là un retour de la religion catholique à l'école sous couvert de patrimoine culturel ?

Alors que l'école publique a justement vocation à réunir tous les enfants dans une culture commune à travers l'acquisition des outils culturels permettant le questionnement des traditions et des savoirs, la fixation d'une Journée du patrimoine culturel sur une manifestation liée à la religion catholique nuira inévitablement à un climat scolaire serein nécessaire à l'acquisition d'une culture partagée respectant les convictions personnelles tout en créant des liens à travers les connaissances et les expériences communes.

Nous estimons que la connaissance du patrimoine culturel luxembourgeois peut être transmise à travers des activités diverses et dans le cadre de différentes disciplines scolaires. Il n'y a pas lieu d'organiser une Journée du patrimoine culturel à une date fixe.

Communiqué par la Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois, la Ligue Luxembourgeoise de l'Enseignement et AHA – Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg, à Luxembourg, le 20 mai 2019